



# LA CHARTE

## Le contexte

La question du « manger local » est au cœur d'enjeux d'avenir cruciaux comme la protection de l'environnement, la défense de l'économie locale, la promotion de la santé ou du lien social.

Pour valoriser les productions locales, **la Communauté de communes Vendée Grand Littoral s'est engagée depuis 2020 dans un Projet Alimentaire Territorial**. Plusieurs initiatives ont d'ores et déjà été déployées et ont permis de créer une vraie dynamique pour rapprocher les consommateurs des producteurs.

Première filière économique du territoire, le tourisme a toute sa part à jouer dans cet élan vertueux. Les restaurateurs notamment sont les professionnels les plus à même de valoriser les produits locaux dans leur carte. L'approvisionnement en local constitue également un véritable argument pour séduire une clientèle en recherche de qualité et d'authenticité.

**Pour aider les restaurateurs à mieux valoriser leur engagement à cuisiner des produits du terroir, la Communauté de communes, en partenariat avec l'Office de tourisme Destination Vendée Grand Littoral, a imaginé une Charte et un repère visuel « Fou d'local au resto ».**

## Les objectifs de la démarche

- › **Valoriser l'image du territoire** à travers nos producteurs et le savoir-faire culinaire des restaurateurs du territoire.
- › **Mettre en réseau les acteurs du territoire** pour accompagner le développement de circuits courts de proximité.
- › **Répondre aux attentes d'une clientèle** toujours plus sensibilisée à la consommation durable et à la qualité des produits.
- › **Sensibiliser le grand public** aux pratiques locales de consommation.

## L'adhésion à la démarche

- › L'adhésion des restaurateurs à cette démarche est **libre, volontaire, et basée sur la gratuité de l'échange des données et des services**. Elle est validée par la signature et le respect de la présente charte.
- › Le renouvellement de l'adhésion se fera annuellement via un formulaire en ligne.
- › Tout restaurateur souhaitant quitter le projet pourra le faire sur simple demande à l'adresse [pat@vendeegrandlittoral.fr](mailto:pat@vendeegrandlittoral.fr)

## Les engagements des restaurateurs

**Les restaurateurs devront respecter les engagements suivants :**

1. Être un professionnel de la restauration situé sur la Communauté de communes Vendée Grand Littoral.
2. Proposer toute l'année des produits locaux et de saison.
3. Proposer au moins 3 produits issus de la production du territoire, en se basant sur le guide des producteurs locaux édité par Vendée Grand Littoral, et s'approvisionner en direct du producteur.\*  
*\*Ces produits doivent faire l'objet d'un approvisionnement régulier de la part des acteurs concernés. Une vente exceptionnelle ne suffit pas à inscrire un restaurateur dans la démarche.*
4. S'engager à participer aux rencontres producteurs/restaurateurs organisées par la Communauté de communes dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.
5. Indiquer la provenance des produits et les producteurs partenaires.
6. Garantir une information complète, sincère et transparente aux consommateurs.
7. Promouvoir la culture culinaire locale, les producteurs locaux et le projet « Fou d'local au resto », et s'engager à communiquer clairement sur l'adhésion à la démarche (vitrophanie et affichage des engagements).
8. Autoriser la Communauté de communes Vendée Grand Littoral et l'Office du tourisme Destination Vendée Grand Littoral à communiquer sur leur adhésion à la démarche, leurs producteurs fournisseurs, et faire la promotion du projet sur tout support de communication.

## Les engagements de la Communauté de communes et de l'Office du tourisme

**La Communauté de communes et l'Office du tourisme s'engagent à :**

1. Fournir à chaque professionnel des outils de communication spécifiques à cette démarche.
2. Faire la promotion de « Fou d'local au resto » auprès du grand public par tous les moyens de communication que les structures jugeront adaptés.
3. Animer la démarche sur le territoire et mettre en relation les producteurs locaux et les restaurateurs.
4. Concerner les restaurateurs partenaires en cas d'évolution des critères de la présente charte.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Nom et qualité \_\_\_\_\_

Signature



**Pour toute question ou information complémentaire, votre contact sera Charlène ROCAFULL, animatrice du PAT : 06 09 52 44 14 ou [pat@vendeegrandlittoral.fr](mailto:pat@vendeegrandlittoral.fr)**